

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022

Compte-rendu affiché le 29 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Coralie TRACQ à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

SUBVENTION À L'AGENCE
LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU
CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE
LYON ET CONVENTION DE
PARTENARIAT 2022-2023

Délibération : 03.2022.032

Transmis en préfecture le : 29/03/2022

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric RAGON

Notre Commune a renouvelé son engagement en décembre 2019 comme membre contributeur au Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon à horizon 2030. Nous avons travaillé à un point d'étape de nos engagements en 2021 dans l'objectif de préparer la 7ème Conférence énergie climat qui aura lieu au printemps 2022.

Le PCAET et le schéma directeur des énergies, adopté lui aussi en 2019, intègrent des objectifs ambitieux sur le plan de la rénovation énergétique. D'ici 2030, à l'échelle métropolitaine, cet objectif se traduira par une rénovation énergétique globale de 200 000 logements.

Pour les 10 prochaines années, la déclinaison de ces objectifs à l'échelle de Saint-Genis-Laval est la suivante :

- 1605 logements en copropriété (46% du parc) ;
- 854 maisons individuelles (24 % du parc) ;
- 904 logements sociaux (69% du parc).

L'atteinte de ces objectifs demandera un engagement fort de la commune aux côtés de ses différents partenaires, dont l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC).

En effet, l'ALEC est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour projet associatif d'être accompagnateur territorial de transition énergétique, pour le territoire de la Métropole de Lyon.

Elle intervient dans un cadre d'appui aux politiques publiques climat énergie, et notamment celles définies par la Métropole de Lyon, la délégation régionale de l'ADEME (Agence de la transition écologique) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les trois cibles principales d'intervention de l'association sont :

- Le grand public,
- Les prescripteurs et les utilisateurs,
- Les maîtres d'ouvrage (dans les domaines de l'habitat, du tertiaire...).

Une première convention pluriannuelle a été signée entre la ville et l'ALEC pour les années 2019 et 2020 visant à accompagner la ville sur le thème de la transition énergétique et notamment de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Cette convention a notamment permis la réalisation des actions suivantes :

- une aide au recrutement et l'animation de familles Saint-Genoises impliquées dans le défi Familles à énergie positive,
- formation des services de la ville (urbanisme, logement, communication),
- démarchage des professionnels de l'immobilier (en lien Actimmo),
- visites à domicile de maisons individuelles (que les propriétaires souhaitent rénover),
- repérage de copropriétés susceptibles de porter un projet de rénovation énergétique.

En 2021, la commune a poursuivi le partenariat avec l'ALEC en réalisant essentiellement des actions auprès de l'habitat privé. 180 contacts ont été établis avec l'espace info-énergie, 7 dossiers Ecoreno'v dont 1 rénovation et 5 dossiers Prime air bois validés.

La ville souhaite aujourd'hui renouveler cette convention avec l'ALEC pour 2022-2023 dans le but de renforcer ses interventions sur le territoire de Saint-Genis-Laval, en particulier dans trois domaines :

- **Axe 1 : actions portant sur la politique air-énergie-climat de la commune**

Une structuration de la démarche et de la stratégie de la ville doit être conduite, en s'appuyant notamment sur des référentiels comme par exemple la démarche de labellisation « Climat air énergie territoire engagé dans la transition écologique ».

- **Axe 2 : actions de sensibilisation et d'éducation autour de la maîtrise des consommations d'énergie**

Dans le cadre du plan d'éducation au développement durable de la Métropole de Lyon, les associations ALEC, Hespul et Oikos co-animent le projet éducatif du « Défi Class'Énergie » sur le territoire de l'agglomération Lyonnaise. La ville de Saint-Genis-Laval souhaiterait engager 2 classes de CM1/CM2 dans ce projet éducatif.

- **Axe 3 : actions portant sur l'habitat privé.**

En appui du dispositif Ecoreno'v, mis en place et financé par la Métropole de Lyon, la commune souhaite mettre en place une animation territoriale locale permettant de promouvoir les dispositifs de financement existants et mieux accompagner et mettre en avant les porteurs de projets. Pour ce faire, une action de thermographie infrarouge sera conduite sur un quartier de la ville.

En complément de ces actions, la ville de Saint-Genis-Laval et l'ALEC poursuivront les échanges et les actions déjà prévues dans le programme de base de l'ALEC et notamment le travail sur l'énergie et le patrimoine communal avec le SIGERLY, la participation de l'ALEC à des événements, la sensibilisation à la sobriété énergétique à travers le défi DECLICS 2022-2023.

En contrepartie la Commune de Saint-Genis-Laval s'engage à soutenir l'activité de l'ALEC pour la réalisation des objectifs décrits à l'article 2 de la convention (présentée ci-après) par le versement d'une subvention d'un montant total de 4500 € nets de taxe pour 2022. Un avenant financier définissant le budget 2023 sera établi fin 2022.

Vu le projet de convention de partenariat entre Saint-Genis-Laval et l'ALEC en annexe ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du mardi 15 mars 2022 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution de la subvention 2022 de 4500 euros nets de taxe à l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les actes, documents et avenants entre la ville de Saint-Genis-Laval et l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon pour « Accompagner la ville et les Saint-Genois dans la transition énergétique » sur la période 2022-2023.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Frédéric RAGON**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET

